

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



SANTÉ PUBLIQUE - ÉPIDÉMIOLOGIE

Parution du projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS Corse

Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Le PRS est établi pour 10 ans (2018-2028) et est mis en œuvre par deux périodes de 5 ans. 2023 a donc été l'année charnière de révision du PRS, afin d'établir une nouvelle feuille de route pour la politique de santé régionale.

> Qu'est-ce que le projet régional de santé ?

Le projet régional de santé est le fruit d'une démarche collective associant acteurs de la santé et institutionnels de Corse. Avec cette feuille de route, l'agence régionale de santé fixe des objectifs opérationnels pour répondre aux enjeux de l'organisation du système de santé, et partant, aux besoins des patients et des professionnels.

Il est construit autour de trois volets :

- 1 Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) détermine sur 10 ans les objectifs généraux et les résultats attendus pour améliorer l'état de santé de la population, et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier celles relatives à l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social ;
- 2 Le Schéma Régional de Santé (SRS) établi pour 5 ans, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels ;
- 3 Le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) établi pour 5 ans des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels pour les personnes vulnérables.

Le PRS constitue un outil de référence pour les acteurs de santé en région.

Ce que le PRS ne traite pas : la stratégie immobilière et le financement.

> PLUS D'INFORMATIONS

Dernière mise à jour le 12 décembre 2023

